

## CHAPITRE V

# Œuvre d'hygiène et de salubrité

## ÉGOUTS

### SECTION PREMIÈRE

#### Construction d'égouts pour l'évacuation des eaux usées et l'assainissement de la Ville

1. Grand égout collecteur rue des Fossés, à partir du pied du Breuil jusqu'au Rondeau, de 1<sup>m</sup> 70.
2. Egouts secondaires de 1<sup>m</sup> 20.  
Cours du Rondeau jusqu'à la ganterie Perrin, recevant les égouts du Collège, de la Gendarmerie et de la Ganterie.
3. Egout de la rue Murette captant les eaux de la rue Saint-Jacques et Pierre-Grosse.
4. Egout de la Grande-Rue.
5. Egout de la rue Calemar partant de la place au Beurre, passant par la place au Fil pour rejoindre l'égout collecteur.
6. Egout de la rue du Breuil et de la rue du Nord.
7. Egout de la rue de l'Eglise (partie Est).
8. Egout de la rue Croix-Blanche (partie Est).
9. Egout de la rue Bayard partant de la Croix-Blanche, passant par la place au Fil pour rejoindre le collecteur.
10. Egout secondaire de la rue de la Voûte et de la place Neuve.
11. Egout de la rue du Château, place de l'Hôpital et de Jonche, partie aval.
12. Egout de la rue des Hers, partant de la rue des Veilles, traversant la route Nationale pour aller rejoindre le collecteur à la descente de l'Arainier.
13. Egout de la rue des Alpes, entre la rue des Fossés et la rue des Hers.
14. Egout du chemin du Calvaire au Breuil.
15. Egout de la rue de Jonche, entre le lavoir du Jeu de Quilles et la rivière de Jonche.
16. Egout de la rue du Château, place de l'Hôpital et rue de Jonche.
17. Egout secondaire de l'impasse Calemar.

En plus des égouts, nous avons construit **six** grands lavoirs publics couverts dans les divers quartiers de la Ville.

**Sept** chalets de nécessité.

**Neuf** urinoirs publics dont l'énumération suit.

### A. — Lavoirs publics couverts et abrités

Construction de lavoirs dans les quartiers ci-après :

1. Passage Confrérie, place des Casernes.
2. Lavoir du Jeu de Quilles.
3. Lavoir des Paras.
4. Lavoir de la rue Neuve-Grande-Rue.
5. Lavoir de la rue du Nord.
6. Lavoir du Sicat-Théneveux.

NOTA. — Ces lavoirs, couverts, abrités, sont éclairés à l'électricité toute la nuit, pour faciliter le lavage du linge des familles d'ouvriers et d'artisans.

### B. — Chalets de nécessité

Il est bon de rappeler que la Ville de La Mure était totalement dépourvue de ces commodités. Il a été construit :

- A. Chalet du passage Confrérie.
- B. Chalet des Paras.
- C. Chalet de la rue Neuve.
- D. Chalet du Jeu des Quilles.
- E. Chalet de la rue du Nord.
- F. Chalet de la rue des Hers.
- G. Chalet de la place de l'ancienne Eglise.

Tous éclairés pendant la nuit.

### C. — Urinoirs publics

En 1886, il n'en existait pas un seul, ce qui était fort incommode, plus spécialement pour les personnes fréquentant les marchés hebdomadaires et pour les touristes et promeneurs.

Il a été édifié les édicules suivants :

- A. Edicule de l'avenue de la Gare aux marchandises.
- B. Edicule de la rue du Nord, près la rue du Bon-Repos.
- C. Edicule de la rue du Breuil.
- D. Edicule de la place des Casernes.
- E. Edicule de la rue des Fossés et de la rue des Alpes.
- F. Edicule de la place Neuve (place du Marché).
- G. Edicule de la place des Capucins (jeu de boules).
- H. Edicule du Jardin de Ville et boulevard des Ecoles.
- I. Edicule du sommet de la rue Murette, près de la Halle.

Tous également éclairés pendant la nuit.